



COMMUNE DE LAPAN

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 6 décembre 2019

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 décembre 2019.

Présents : Mmes Valérie CHARLES, Nadège FOSSE, Marie-Claude LADANNE, Mme Jeanne-Marie LEGOFFE et MM. Michel BLIN, Jean BORELLO, Jérémie DUPIN et Nicolas MALIN.

Excusés ayant donné procuration : M. Daniel GAURIAT à M. Jean BORELLO.

Absent, excusé : M. Patrick JACQ.

Secrétaire de séance : Mme Nadège FOSSE.

Le Conseil Municipal a délibéré sur les points suivants :

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance et signé par les membres présents du Conseil.

- **Approuve, à l'unanimité** la décision modificative nécessaire pour la prise en charge du budget 2019.

- Décide :

A l'unanimité, de donner un avis favorable sur le projet de périmètre et les statuts du SMEACL, syndicat issu de la fusion du SMEAL et du SI AEP de Châteauneuf/Venesmes/Vallenay,

A l'unanimité, de transférer au SMEACL la compétence « service d'eau potable ».

A la majorité, de procéder à la désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour la représenter au comité syndical du SMEACL.

- **Décide, à la majorité**, de donner un avis favorable sur le projet du PLUI de FerCher-Pays Florentais.

- **Approuve, à l'unanimité**, la participation aux frais de fonctionnement des écoles primaires de Lunery, de Plaimpied et de Trouy pour l'année scolaire 2018/2019.

- **Décide, à l'unanimité**, de donner un avis favorable, concernant les plans d'alignements des routes départementales, située en agglomération, à savoir la RD35 sur notre territoire, en application du 1° de l'article L.121-28 du code des communes.

- **Accepte, à l'unanimité**, le programme d'action de l'ONF pour l'année 2020 et **donne pouvoir** au Maire pour signer tous les documents nécessaires.

TARIFS COMMUNAUX 2020 :

- **Décide, à l'unanimité** de maintenir les tarifs 2019 en 2020 de la salle polyvalente,

- **Décide, à l'unanimité** de maintenir les tarifs 2019 en 2020 du cimetière,

Informations et questions diverses :

- **SMIRTOM** : Information sur le Berry Républicain du 7 novembre 2019. »Une hausse de la redevance incitative pour l'année 2020 comprise entre 3 et 5 % ». La loi n° 2020-788 du 12 juillet 2020 donne la compétence « collecte et traitement des déchets ménagers aux EPCI » donc pour nous à la communauté de communes Arnon Boischaut Cher.

- **Fermeture annuelle de la mairie**

La mairie sera fermée du 23 décembre 2019 au 3 janvier 2020 inclus. Pas de permanence pour les inscriptions sur les listes électorales du fait de la mise en place du répertoire électoral unique depuis le 1^{er} janvier 2019. Rappel les inscriptions peuvent se faire jusqu'au 7 février 2020.

-**Les Vœux du Maire** auront lieu vendredi 10 janvier 2020 à 19 h.

- **Le Marché aux truffes** aura lieu le samedi 11 janvier 2020 à la salle polyvalente de 13 h 30 à 17h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.